

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN31

AMENDEMENT

présenté par
Mme Thillaye, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 1, substituer au mot :

« restriction »

le mot :

« interdiction ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer le mot :

« respectivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.